

**Décision du 03 juin 2024 portant modification de la décision du 03 avril 2023
portant délégation de signature**

La Directrice de l'école nationale supérieure d'architecture de Toulouse,

Vu le décret n° 81-333 du 06 avril 1981 érigeant l'école d'architecture de Toulouse en établissement public à caractère administratif ;

Vu le décret n° 2005-734 du 30 juin 2005 et les arrêtés d'application relatifs aux études d'architecture ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2010-1035 relatif à la durée du mandat des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains établissements publics de l'état ;

Vu le décret n° 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-109 du 15 février 2018, et notamment son article 13, relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2023 portant nomination de la directrice de l'école nationale supérieure d'architecture – Mme Agnès Blondin ;

DECIDE

La décision du 03 avril 2023 est modifiée comme suit :

Article 1

Section 3

Administration et finances

Article 16

Délégation est donnée, sous l'autorité de Mme Clotilde Kasten, à M. Bertrand Ferret, chef du service des systèmes d'information et des ressources numériques, à l'effet de signer tous actes et toutes décisions de dépenses entrant dans le cadre de ses attributions, dès lors que leur montant est inférieur au égal à 5 000 euros hors taxes, à l'exception des ordres de mission et de toutes décisions prises contre l'avis d'une commission.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE TOULOUSE**

Article 17

Délégation est donnée, sous l'autorité de M. Bertrand Ferret, à Mme Fathia Riah, gestionnaire des ressources numériques à l'effet de signer les attestations de service fait sur facture entrant dans le cadre de ses attributions.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de l'école nationale supérieure d'architecture de Toulouse. Elle prend effet ce jour et remplace toutes les décisions antérieures.

Agnès Blondin
Directrice


